

# Islamophobie » : le retour du délit de blasphème au programme du prétendu « Nouveau Front populaire »

*Soutien à Philippe Val et à Henri Peña-Ruiz*

par

*Catherine Kintzler,*

*Mezetulle, 15 juin 2024*

URL : <https://www.mezetulle.fr/islamophobie-le-retour-du-delit-de-blaspheme-au-programme-du-pretendu-nouveau-front-populaire/>

Le prétendu « Nouveau Front populaire », avec l'usage décomplexé et réitéré des termes « islamophobie » et « islamophobe » - désignant des discours dont, selon lui, il faudrait sanctionner les auteurs - propose le retour du délit de blasphème. Cela est fondé sur un glissement sémantique qu'il convient d'analyser et de dénoncer. Une telle proposition liberticide n'a rien d'étonnant venant d'une formation dont on connaît par ailleurs les positions, les alliances et les méthodes. Mais qui s'étonnera que cette

féroacité bigote trouve des appuis discrets et apeurés dans les habituels conseils de « modération » à l'égard de ceux qui exercent la liberté d'expression, comme si cette dernière se dégradait quand on s'en sert ?

## **Sommaire**

« Islamophobie » : un sophisme pour rétablir le délit de blasphème

À quoi bon la liberté d'expression s'il ne faut l'exercer qu'avec modération ?

## **Notes**

**« Islamophobie » : un sophisme pour rétablir le délit de blasphème**

En prenant connaissance du programme diffusé par le soi-disant « Nouveau Front populaire »<sup>1</sup>, je remarque ces passages (c'est moi qui surligne) :

« Lutter contre toutes les formes de racisme, contre l'antisémitisme et l'islamophobie  
Au moment où l'extrême droite menace, nous rappelons que la parole et les actes racistes, antisémites et islamophobes se propagent dans toute la société et connaissent une explosion inquiétante, sans précédent. Aucune tolérance n'est de mise face à ces menaces et à ces comportements, d'où qu'ils viennent. S'attaquer à nos compatriotes pour leur couleur de peau ou leur religion

supposée ou réelle, c'est s'attaquer à la République. En voir certains quitter ou vouloir quitter notre pays est un échec collectif.

Nous nous engageons à :

- Donner à la justice les moyens de poursuivre et de sanctionner les auteurs de propos ou d'actes racistes, islamophobes et antisémites.

[...] Une autre haine [que l'antisémitisme] cible particulièrement les musulmans ou les personnes assimilées à cette religion. Elle découle notamment de l'omniprésence des discours islamophobes dans certains médias, de presse écrite ou audiovisuelle.

• Nous proposerons un plan interministériel pour comprendre, prévenir et lutter contre l'islamophobie en France, et contre ses effets sur ceux qui la subissent.»

La mise en parallèle entre « antisémitisme » et « islamophobie » est en elle-même à la fois une erreur et une faute morale. Mais, en présentant le terme « islamophobie » comme une évidence pour désigner un délit, elle suppose, en amont, un tour de passe-passe sémantique très répandu : l'analogie entre les termes comportant le suffixe -phobie (homophobie, transphobie, christianophobie, islamophobie...). C'est cette analogie qui installe le terme « islamophobie » comme une évidence comparable à certains comportements délictueux et qui, en aval, commande l'équivalence sémantique avec le terme « antisémitisme ». ***Je propose de remonter à cette analogie initiale pour la dénoncer par***

*une analyse très simple accessible à tout locuteur de langue française.*

Précisons d'abord que le suffixe -phobie ne signifie pas seulement « peur », « fuite », « évitement », ou même « détestation », « haine », mais peut désigner aussi une position critique.

L'analogie avec d'autres termes en -phobie est approximative car elle ne se fait que sur la considération du suffixe et non pas sur celle du mot entier, qui comprend aussi un radical. Or la nature de ce radical change bien des choses. Les trois exemples ci-dessous schématisent et balisent la gamme des variations de sens dans l'application du terme : s'applique-t-il à des personnes, à des doctrines, tantôt à des personnes tantôt à des doctrines ? On voit bien que la réponse à ces questions détermine le caractère délictueux ou non d'une position, d'un propos : s'en prendre à des personnes est un délit, alors que s'en prendre à des doctrines, à des idées n'en est pas un et relève de la liberté d'expression.

Quand on dit « homophobie », le radical « homo- » désigne les homosexuels : donc le mot « homophobie » ne peut s'appliquer qu'à des personnes.

Quand on dit « christianophobie » cela peut s'appliquer à une doctrine, le christianisme, ou/et à des personnes adeptes de cette doctrine, les chrétiens.

Quand on dit « islamophobie », cela ne peut s'appliquer qu'à une doctrine et jamais à des personnes. En effet en français on appelle les adeptes de l'islam « musulmans », et jamais leur nom n'est formé sur le radical « islam ». Donc l'islamophobie n'est en aucun cas un délit. Se déclarer anti-musulman en est un.

Ne nous laissons pas piéger par une analogie qui ne s'appuie que sur la moitié d'un mot. Accepter l'analogie entre « homophobie » et « islamophobie » c'est accepter un sophisme destiné à produire la proposition fautive : « l'islamophobe hait les musulmans comme l'homophobe hait les homosexuels ». L'islamophobie ne peut jamais s'appliquer à des personnes et Philippe Val<sup>2</sup> en se déclarant islamophobe, Henri Peña-Ruiz en déclarant naguère qu'« on a le droit d'être athéophobe comme on a le droit d'être islamophobe »<sup>3</sup> ne commettent aucun délit.

Ici l'argumentation sémantique rejoint l'argumentation philosophique et juridique : fuir une religion, l'éviter comme la peste, la critiquer, en dire tout le mal qu'on en pense, la caricaturer, la présenter sous des termes grossiers, et même la haïr, rien de tout cela n'est un délit. Il faut soutenir Philippe Val comme il fallait soutenir Henri Peña-Ruiz en 2019.

Cela est parfaitement clair. Quand on écrit « islamophobie » dans un programme politique au lieu d'écrire « haine envers les musulmans », c'est qu'on veut rétablir le délit de blasphème, qui est une variante

du délit d'opinion. C'est exactement et délibérément ce que fait le programme du prétendu « Nouveau Front populaire ». C'est ce que cautionnent les déclarations bien pensantes qui invitent à soutenir ce programme en prétextant qu'il faut bien casser quelques œufs (« mettre de côté quelques divergences ») pour faire l'omelette « de gauche » toujours si religieusement désirable.

**À quoi bon la liberté d'expression s'il ne faut l'exercer qu'avec modération ?**

Mais que dire des soutiens que cette proposition ouvertement liberticide trouve dans des conseils de modération si répandus çà et là ? Je les résume : « certes se déclarer islamophobe n'est pas un délit, mais de telles déclarations [i.e. celle de Philippe Val] sont-elles opportunes maintenant ? dans les circonstances actuelles est-ce bien judicieux » ? Autrement dit : est-il opportun d'exercer la liberté d'expression, n'y a-t-il pas des situations où on ferait bien de ne pas l'exercer et d'attendre que les choses se calment ?

Avec ce type de raisonnement, on pourra toujours trouver que « les circonstances actuelles » rendent inopportune une déclaration comme celle de Philippe Val. En bref : on pourra toujours trouver qu'il vaut mieux se taire, être conciliant, rester modéré, se demander si ça fait avancer les choses, éviter les propos « brutaux ».

*Cette position est consternante : elle introduit des degrés dans l'exercice de la liberté d'opinion dont il y aurait de mauvais usages, inopportuns, excessifs, selon les circonstances<sup>4</sup>.*

*Or la liberté ne s'use que si l'on ne s'en sert pas : il faut au contraire l'exercer jusqu'à son comble et la mettre à l'épreuve pour qu'elle existe. À quoi bon la liberté d'expression, si elle ne vaut qu'opportunément et pour des propos modérés ? Quelle différence, en l'occurrence, entre un appel à rester mesuré et un appel à ne pas proférer de « blasphème » ? Il faut donc soutenir Philippe Val, comme il fallait soutenir Henri Peña-Ruiz en 2019, précisément parce que leurs propos donnent la mesure de la liberté d'expression, précisément parce qu'ils ne s'en tiennent pas à une déclaration tiède qui accepte toutes les compromissions.*

*D'autre part, et en l'occurrence, s'il y a risque et absence d'opportunité à se déclarer islamophobe, c'est pour l'auteur de la déclaration, et lui seul, qui s'expose à devenir une cible pour l'islamisme. Mais apparemment il ne serait pas opportun de soutenir Philippe Val (comme il ne l'était pas de soutenir Henri Pena-Ruiz), de s'engager à ses côtés, il serait opportun et judicieux d'être apeuré par une déclaration qu'on n'est pas loin de qualifier d'« irresponsable » ? Il serait opportun et judicieux, devant « la montée de l'extrême droite » de regarder l'islamisme avec modération ? Il serait opportun et judicieux de se pincer le nez doctement en entendant ce que*

d'autres ont le courage de dire, il serait opportun et judicieux de se demander « si cela fait avancer la question » ? Il serait opportun et judicieux de rester bien tranquille tout en s'offrant le luxe de continuer à lire sans honte *Charlie Hebdo* ?

*« J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent »* disait Charb en 2012. On peut aussi avoir peur des laïques qui conseillent (inspirés par quelle peur ?) à d'autres laïques de se taire et de rester mesurés.

Notes

1- Intégralité du programme [téléchargeable sur le site « Nouveau Front populaire »](#).

2- « Le rire est-il de droite ? » 15 mai 2024 vidéo avec Thibault Gauthier sur le site du Figaro <https://video.lefigaro.fr/figaro/video/le-figaro-la-nuit-avec-philippe-val/> la déclaration en question se trouve à 1h30. Cette déclaration lui a valu les foudres de la Grande mosquée de Paris, qui a dit porter plainte contre lui <https://x.com/chemshafiz/status/17917746775446693>

24 ... Philippe Val a répondu le 27 mai 2024 dans cette brève intervention sur Europe

1 <https://www.youtube.com/watch?v=7DE3WNzfGbI>

3 - Voir sur ce site <https://www.mezetulle.fr/soutien-a-henri-pena-ruiz-vise-par-une-tribune-dans-liberation/> . Voici la transcription du passage : «Le racisme, qu'est-ce que

c'est ? Mise au point : c'est la mise en question des personnes pour ce qu'elles sont. Mais ce n'est pas la mise en question de la religion. On a le droit, disait le regretté Charb, disait mon ami Stéphane Charbonnier, assassiné par les frères Kouachi en janvier 2015. On a le droit d'être athéophobe comme on a le droit d'être islamophobe. En revanche, on n'a pas le droit de rejeter des hommes ou des femmes parce qu'ils sont musulmans. Le racisme, et ne dévions jamais de cette définition sinon nous affaiblirons la lutte antiraciste, le racisme c'est la mise en cause d'un peuple ou d'un homme ou d'une femme comme tel. Le racisme antimusulman est un délit. La critique de l'islam, la critique du catholicisme, la critique de l'humanisme athée n'en est pas un. On a le droit d'être athéophobe, comme on a le droit d'être islamophobe, comme on a le droit d'être cathophobe. En revanche, on n'a pas le droit d'être homophobe, pourquoi ? Parce que le rejet des homosexuels vise les personnes. » publié par Libération le 26 août 2019 [https://www.liberation.fr/checknews/2019/08/26/qua-dit-henri-pena-ruiz-sur-le-droit-d-etre-islamophobe-lors-de-l-universite-d-ete-de-la-france-ins\\_1747363/](https://www.liberation.fr/checknews/2019/08/26/qua-dit-henri-pena-ruiz-sur-le-droit-d-etre-islamophobe-lors-de-l-universite-d-ete-de-la-france-ins_1747363/)

4 - Je me permets de renvoyer à l'article « La liberté comme forme. Le cycliste et le censeur » en ligne sur le site d'archives <http://www.mezetulle.net/article-6304754.html> et au développement philosophique qui le sous-tend : « Liberté philosophique et libertés

formelles » <http://www.mezetulle.net/article-33092130.html>

Pour citer cet article

URL : <https://www.mezetulle.fr/islamophobie-le-retour-du-delit-de-blaspheme-au-programme-du-pretendu-nouveau-front-populaire/>

---